

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2016-10-10-12

Séance du vendredi 4 novembre
2016

AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1^{er} novembre 2011 et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,
- VU le Contrat Local d'Engagement de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 1^{er} juillet 2011,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012,
- VU le Programme d'Intérêt Général de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 25 janvier 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 30 juin 2014,
- VU la délibération du Conseil Général 2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 modifiant les aides départementales sur fonds propres apportées à l'amélioration du parc privé,
- VU la convention de mise en œuvre de la troisième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la ville de Mulhouse signée en date du 02 janvier 2014,

- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'habitat,
- VU l'accord de la commission thématique exprimé en date du 21 octobre 2016,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 93 000 €.
- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 11 700 €.
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423 et 204143.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

Mme Emilie HELDERLE ne participe pas au vote.